

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Prix de l'abonnement
 Edition quotidienne, par an \$3.00
 Edition hebdomadaire, par an 1.00
 Invariablement payable d'avance
 On peut aussi s'abonner pour six mois ou pour trois mois.

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE : S. MARCOTTE

RÉDACTEUR-EN-CHEF : HECTOR FABRE

Prix des Annonces
 Six lignes, première insertion..... \$0.30
 Chaque insertion subséquente..... 0.15
 Chaque ligne en sus, première ins. 0.05
 Chaque ins. subséquente, p. ligne .. 0.04

FEUILLETON DE L'ÉVÉNEMENT
DU 2 DÉCEMBRE 1880.

LES AVENTURIERS DE PARIS

XV

Cependant Rodolphe était resté frappé de surprise en reconnaissant la comtesse, et il ne savait trop s'il devait avancer ou reculer.

— Vous ! madame, dit-il. Vous ! ici, chez moi, à cette heure.

La comtesse secoua tristement la tête.

— Vous avez raison de vous étonner, monsieur, répondit-elle avec un pénible sourire, et il a fallu un motif bien puissant pour que je vinsse vous trouver ainsi, sans vous avoir même prévenu de ma visite : mais j'espère que vous ne refuserez pas de m'entendre et que vous voudrez bien m'accorder les quelques minutes d'entretien que je réclame de vous.

Et comme Rodolphe gardait le silence.

— D'ailleurs, ajouta-t-elle, les choses que j'ai à vous dire n'ont point d'intérêt pour moi seule, et peut-être me serez-vous reconnaissant vous-même de l'empressement que j'ai mis à venir vers vous.

Rodolphe regarda la comtesse avec étonnement. Vaguement... il soupçonnait le but de sa démarche, et pensait bien qu'elle visait surtout la rencontre du lendemain. Mais quel sens mystérieux attribuer à ses dernières paroles, et comment admettre qu'il pût être jamais question de reconnaissance entre la comtesse et lui !

— Je ne m'attendais pas à rencontrer chez moi madame la comtesse de Frontenay, répondit-il, avec un air d'embarras ; seulement je crois deviner le motif de votre démarche, et quoiqu'il me semble difficile que nous puissions nous entendre, je suis prêt cependant à vous écouter.

La comtesse se tut un moment... Ce qui se passait en elle se comprend mieux qu'il ne peut s'expliquer ; son regard s'attachait avec une étrange fixité sur le visage de Rodolphe, et quoiqu'elle fit, en dépit de l'inquiétude mortelle qui la dévorait, elle ne parvenait pas à faire taire l'émotion qui s'était emparée d'elle.

— Vous savez pourquoi je suis ici, reprit-elle au bout de quelques secondes.

— Tout au moins, je le soupçonne, répondit Rodolphe.

— Cette après-midi, vous vous êtes rencontré au Bois avec le comte de Frontenay, et vous l'avez provoqué.

— En effet.

— Vous devez vous battre avec lui.

— Oui, madame.

La comtesse appuya ses deux mains sur son cœur.

— C'est donc vrai ! dit-elle, en proie au trouble le plus douloureux ; moi, je n'y pouvais croire encore, bien qu'on me l'eût assuré ! Mais cette rencontre est impossible ?

Rodolphe eut un amer sourire.

— Et pourquoi donc... répliqua-t-il... serait-ce par hasard M. le comte de Frontenay qui vous aurait inspiré cette démarche. Aurait-il réfléchi depuis tantôt... et a-t-il eu l'idée de m'envoyer sa mère à la place des deux témoins que j'attends ?

— Ah ! vous ne le croyez pas !... s'écria la comtesse : Lucien est homme d'honneur autant que de courage... — Je compte alors qu'il m'en donnera la preuve !... — C'est moi... moi seule... entendez-vous, c'est de mon propre mouvement que je suis venue... et il ignore ce que je fais à cette heure... — Rodolphe s'inclina.

— Je vous crois, madame, dit-il avec une pointe d'ironie ; mais je m'étonne, en ce cas, que vous ayez été si bien instruite, et je cherche qui a pu commettre une pareille indiscretion.

— Ne cherchez pas, car je puis vous le dire.

— Qui est-ce donc ?

— Une femme !

— Mademoiselle Beaulieu, peut-être ? interrompit violemment le jeune homme en enveloppant la comtesse d'un regard menaçant.

Celle-ci pâlit.

A l'ardeur farouche qui s'était tout à coup manifestée sur ses traits, elle comprenait mieux que jamais à quelle implacable résolution elle allait se heurter.—Toutefois, elle se raidit contre sa propre défaillance, et eut la force de sourire.

— Non ! répondit-elle... non... ce n'est point mademoiselle Beaulieu... — Cependant.

— C'est une jeune fille qui vous connaît... qui vous aime, et à laquelle vous êtes attaché par les liens les plus sacrés.

— Quelle énigme.

— Bertha...

— Et elle vous a dit...

— Tout, monsieur, elle ne m'a rien caché. Elle tremblait pour vous, autant que je tremblais moi-même pour Lucien, et nos deux amours se sont entendus pour tenter un effort suprême.

Rodolphe fronça le sourcil.

— Bertha a eu tort, dit-il, d'un ton contenu. L'amitié qu'elle me porte s'égare, et je ne l'ai point autorisée à s'entremettre ainsi dans mes affaires d'honneur.

D'ailleurs, ajouta-t-il, du même accent brusque, son imprudence une fois admise, je m'explique moins encore sous quel sentiment vous avez agi vous-même en venant me trouver, et quel espoir a pu vous y pousser.

La comtesse baissa les yeux et ne répondit pas tout de suite. Elle touchait au moment critique de l'entretien qu'elle avait sollicité ; et, maintenant, elle n'osait poursuivre. Elle surmonta cependant son hésitation et puisa dans son cœur la force de reprendre.

— Vous avez raison, fit-elle, et je comprends que vous vous étonniez ! C'est qu'aussi, il y a dans votre existence un mystère qu'on ne vous a point dévoilé encore, et que seule, à cette heure, je puis vous faire connaître...

— Que dites-vous ?

— Vous n'êtes pas le fils d'Hermann.

— D'où savez-vous ?

— Qu'importe, si c'est vrai !

— Ah ! je ne pense pas que M. le comte de Frontenay, dont l'honneur vous est cher, m'oppose l'obscurité de ma naissance pour repousser une rencontre !

— Je n'ai point vu encore Lucien, et ce n'est pas de lui qu'il s'agit.

— De qui donc ? alors.

La comtesse leva les mains vers Rodolphe par un geste suppliant.

— Écoutez-moi, monsieur, poursuivait-elle, d'une voix brisée ; écoutez-moi sans colère, avec bienveillance, et attendez que je vous aie dit tout ce que j'ai à vous dire. Depuis que vous avez atteint l'âge d'homme, il a dû vous arriver souvent de chercher à sonder le mystère de votre naissance, et plus d'une fois sans doute, vous avez tenté de soulever le voile qui vous cachait le passé... eh bien... si cela est ainsi, il est une image que vous avez dû évoquer dans ce passé sombre et sur laquelle vous aimiez à reporter vos regards ou à reposer votre pensée.

— Qui cela ? fit Rodolphe avec un tressaillement.

— Votre mère.

— Mais, je ne l'ai jamais connue ! Hermann ne m'en a jamais parlé, à aucune époque de ma vie elle n'a tenté de se manifester à moi qu'elle abandonnait dans l'indifférence et dans l'oubli.

— Ne croyez pas cela.

— D'où vient alors qu'elle ait attendu jusqu'à ce jour.

— C'est que la malheureuse avait été cruellement trompée, et qu'on lui avait dit que vous étiez mort.

Rodolphe fit un mouvement.

— Vous la connaissez donc !... interrogea-t-il, saisi par un sentiment qu'il ne définissait pas bien encore.

— Oui ! balbutia la comtesse d'une voix faible.

— Elle vit ! vous la voyez... c'est elle... peut-être qui vous envoie !... Madame de Frontenay s'empara des mains du jeune homme.

— Oui, c'est cela, dit-elle avec effusion. On lui a dit que vous étiez loyal et bon ; elle ne veut pas que vous exposiez vos jours au moment où le hasard vous rend à son amour, et elle a pensé...

La comtesse s'arrêta, glacée, et ses deux bras retombèrent inertes le long de son corps.

Un éclat de rire strident et moqueur venait de se faire entendre, et Rodolphe s'était vivement dégagé de son étreinte et avait reculé de deux pas.

— N'achevez pas, de grâce, dit-il, et ne prolongeons pas davantage un entretien dans lequel je serais exposé à perdre l'empire que je veux conserver sur moi-même...

La ruse que vous avez employée ne tromperait pas un enfant, et je ne m'y laisserai pas prendre ; ne cherchez donc plus à me faire revenir sur une résolution qui est désormais irrévocable... et bornez votre rôle de mère à prier Dieu pour qu'il protège votre fils, dans cette rencontre que rien ne saurait empêcher !

Et, après avoir parlé de la sorte, il fit quelques pas comme pour se retirer.

La malheureuse jeta un cri affolé, et se précipitant vers lui, elle se laissa tomber à genoux sur le parquet.

— Arrêtez... dit-elle... Rodolphe, je vous en conjure, ne parlez pas ainsi !... j'hésitais... j'avais tort... Vous ne pouvez comprendre... Il faut que vous connaissiez tout... et je veux tout vous dire... O Rodolphe... Rodolphe... ayez pitié de moi... consentez à m'entendre encore, et songez que votre bonheur même... le vôtre, entendez-vous, est en jeu à cette heure où je vous parle et vous supplie !

Rodolphe avait suspendu sa marche, et sans qu'il pût se rendre compte de ce qu'il éprouvait, il s'était senti tressaillir jusqu'au plus profond de son cœur.

Il releva donc la comtesse, la conduisit vers un divan où il la fit asseoir, et prenant place lui-même à ses côtés.

— Remettez vous, madame, lui dit-il plus troublé qu'il n'eût voulu le paraître ; pardonnez-moi, si je vous ai offensée, et croyez qu'il ne dépend pas de moi...

La comtesse garda le silence quelques secondes ; elle avait pris sa tête dans ses mains et pleurait à chaudes larmes.

— Mais elle revint presque aussitôt à la réalité de la situation, et relevant les yeux sur le jeune homme :

— C'est une douloureuse histoire, dit-elle en reprenant possession d'elle-même, un terrible souvenir qui pese encore après vingt-cinq années, sur le cœur de la malheureuse mère. A l'époque dont je parle, ce n'était qu'un enfant ; elle avait seize ans à peine, et vivait seule, presque abandonnée, dans une vieille demeure, où son père, homme de plaisir, ne venait la visiter qu'à de longs intervalles. Un jour, un homme passa dans sa solitude ; il était jeune comme elle, élégant, hardi, ambitieux ; nul ne le connaissait ; il portait un nom qu'on n'avait jamais entendu prononcer dans le pays ; mais à cet âge, le cœur d'une femme est sans défiance ; le mystère ajoute un danger de plus à la séduction, et la pauvre enfant que rien ne protégeait, était fatalement destinée à succomber, sans même avoir tenté de se défendre. C'est ce qui eut lieu, et elle ne revint à elle, elle ne s'aperçut de la faute qu'elle avait commise, que le jour où elle était perdue !

(A continuer.)

Aux Gourmets !

LE RESTAURANT POULIN

Qui a une renommée particulière pour les HÔTES, en est approvisionné depuis quelque temps déjà et en aura constamment et des meilleurs, à servir à ses pratiques. On les apprêtera à la demande : rôties, en soupe, en pâtés, dans la coquille, etc.

Québec, 7 septembre 1880.

Chromos découpés

En paquets assortis, pour Albums, Scrap-book, Calepins, etc., contenant des Chromos de Fleurs en relief, de Figures, Oiseaux, Papillons, etc. N'importe lequel des paquets suivants, savoir : A. B. C. D. E. F. G. H. sera envoyé franco de port, sur réception de 25 cents. Aussi—Cartes postales Noël et le Jour de l'An en paquets de 25 cents, par STANLEY, Québec, 8 novembre 1880—lmq4h

A. Th. J. LeVasseur

NOTAIRE PUBLIC

A l'honneur d'annoncer au public et particulièrement à ses amis qu'il vient d'ouvrir un bureau au

No. 98, rue St. Pierre, B.-V.

Il tiendra aussi bureau à sa résidence privée.

No. 110, rue Fleury, St. Roch,

de 7 à 9 heures le matin et de 8 à 9 heures le soir. Il s'occupera d'affaires de toute espèce et de collection, à part les affaires professionnelles. Argens à rédiger à conditions très avantageuses, sur garanties hypothécaires et sur billets promissaires.

A. TH. J. LEVASSEUR, N. P.

Québec, 28 octobre 1880—6m

Voici le moment de voir a vos FOURRURES.

Magnifique assortiment comprenant Casaque de Dames, Manchons, Peleries, etc., etc. Pardessus pour Hommes, Casques, Gants, etc. Robes de Chambre en Peau de Loup, de Chèvre, de Buffe, etc.

LE TOUT A TRES-BAS PRIX CHEZ

J. C. PATERSON.

27, RUE BUADE.

Québec, 15 octobre 1880.

Poisson ! Poisson !

400 BARILS MORUE No. 1.
 100 " MORUE No. 2.
 100 " GRANDE MORUE.
 MORUE EN DRAPE.
 HARENG LABRADOR No. 1.
 HARENG No. 2.
 SAUMON, TRUITE, ANGUILE, ETC.
 PETIT HARENG A BAS PRIX.
 HUILE DE LOUP-MARIN.
 HUILE DE MORUE.

J. B. Renaud & Cie.

72 a 82, RUE ST. PAUL.

Québec, 27 octobre 1880.



Le Tabac Doré Floconneux

Est le meilleur tabac à fumer qui ait encore été introduit en Canada. Il est manufacturé avec le meilleur choix de feuilles du vieux tabac brillant de la Virginie. (La feuille avec laquelle ce tabac est manufacturé coûte plus cher, non préparé, que tout autre tabac manufacturé en Canada et sold à très bon marché.)

Il est pur de tout mélange et mis en paquets élégants.

En vente chez tous les détaillants licenciés du Canada.

Manufacturé par la

COMPAGNIE DE TABAC GLOBE,

Windsor, Ontario.

13 septembre 1880.

REMEDE SPECIFIQUE DE GRAY

TRADE MARK. Le GRAND remède anglais Une guérison inflexible pour la faiblesse nerveuse, la spermatorrhée, impuissance et toutes les maladies qui sont les suites des habitudes honneuses ; perte de la mémoire, lassitude des membres, douleurs dans le dos, obscurcissements de la vue, décoloration prématurée et plusieurs autres maladies qui conduisent à la folie, à la consommation ou à une mort précoce. Détails complets dans notre pamphlet, que nous envoyons gratis par la poste.

Le remède spécifique est vendu par tous les droguistes à \$1 le paquet ou six paquets pour \$5. Il sera envoyé franco de port sur réception de la somme requise.

En vente chez R. McLeod et Jno. E. Burke, rue la Fabrique ; J. J. Veil, 122, rue St. Joseph, St. Roch ; P. Mathie, Verrier, rue St. Jean, et tous les pharmaciens de Québec.

CIE. DE MEDICINE DE GRAY,

Toronto, Ontario, Canada.

17 mai 1880—lmq4h

Biere et Porter de Fletcher

Bureau: 29, rue St. Joseph.

Nouvel approvisionnement venant d'être reçu.

— AUSSI —

BISCUITS DE FLETCHER ET CRACKERS DE BOSTON.

Adressez les commandes au Bureau, 29, rue St. Joseph, St. Roch. La Bière et le Porter sont livrés à domicile sans charge extra.

Québec, 16 septembre 1880—3m

NOUVEAUTES.

Nous sommes heureux de pouvoir offrir au public et aux étrangers un bel assortiment de Marchandises de Nouveautés dans les derniers goûts en Gants de Kid, Dentelle de Fil, Rubans, Soies et Satins, Broderies, Corsets perfectionnés pour Dames et Enfants, Mouchoirs, etc., etc. Le département pour Messieurs est au complet et mérite tout spécialement l'attention de ceux qui ont maintenant besoin de Collets, Poignets, Chemises Blanches, Chemises de Couleur, Gants de Kid, Cravates, Bas de Coton et de Mérimo.

Aussi—Une quarantaine de jolies Cannes de fantaisie venant directement de New-York.

LE TOUT A DES PRIX TRES MODERES.

CHEZ

BELAND, GARNEAU & CIE.,

No. 146, rue St. Jean,

EN FACE DU MARCHÉ MONTCALM.

Québec, 19 juin 1880.

CHANGEMENT D'HEURES.

A PARTIR DE

Mercrèdi, 23 Juin.

Les trains partiront comme suit :

	MIXTE.	MAILLE.	EXPRESS.
Départ de Hoche-			
laga pour Hull...	1.00 a.m.	8.30 a.m.	5.15 p.m.
Arrivée à Hull...	10.30 a.m.	12.40 p.m.	9.25 p.m.
Départ de Hull			
pour Hoche-laga.	1.00 a.m.	8.30 a.m.	5.05 p.m.
Arrivée à Hoche-			
laga.....	10.30 a.m.	12.30 p.m.	9.15 p.m.
Passagers de Nuit.			
Départ de Hoche-			
laga pour Québec.	6.00 p.m.	10.00 p.m.	3.00 p.m.
Arrivée à Québec.	8.00 p.m.	6.30 a.m.	9.25 p.m.
Départ de Québec			
pour Hoche-laga.	5.30 p.m.	9.30 p.m.	10.10 a.m.
Arrivée à Hoche-			
laga.....	8.00 a.m.	6.30 a.m.	4.40 p.m.
Départ de Hoche-			
laga pour St. Jérôme.....	5.30 p.m.		
Arrivée à St. Jérôme.....	7.15 p.m.	Mixte.	
Départ de St. Jérôme pour Hoche-laga.....		9.00 a.m.	
Arrivée à Hoche-laga.....			

(Des convois spéciaux font le service entre Hull et Aylmer.)

Les trains laissent la station du Mile End 7 minutes plus tard.

De magnifiques Chars-Palais sont attachés à tous les convois de Passagers, et des Chars-Dortoirs sont attachés aux convois de Nuit.

Les Trains qui vont à Ottawa ou qui en arrivent se relient avec les Trains qui arrivent et qui partent pour Québec.

Tous les Trains circulent d'après l'heure de Montréal.

Bureau Général, 13, Carré de la Place d'Armes.

Bureau pour la vente des Billets, 292, rue St. Jacques.

L. A. SENECAU,

Surintendant Général.

22 juin 1880.

Les Jeunes Filles

devraient se procurer un PAMPHLET de LA VITALINE, pour voir si la

VITALINE DE GRAY

N'est pas ce que demande leur constitution.

LA VITALINE n'exige pas de diète.

LA VITALINE ne fait aucun tort aux dents.

LA VITALINE est agréable au goût.

LA VITALINE est à \$1.00 la bouteille.

En vente chez R. McLeod et Jno. E. Burke, rue la Fabrique ; J. J. Veil, 122, rue St. Joseph, St. Roch ; P. Mathie et J. Verrier, rue St. Jean, et tous les pharmaciens de Québec.

CIE. DE MEDICINE DE GRAY,

Toronto.

5 juillet 1880.

HAOHA

Neuréal Breuvage !

A meilleur marché, Médecin, Agréable au goût et plus fortifiant que le Café.

Recommandé par les plus hautes Autorités médicales.

10c. 1 lb. 20c. En vente chez tous les droguistes.

Agents de Gros, EMIL POINTE & CIE., 33 34 et 36, St. Simeon, Montréal.

ANNONCES NOUVELLES.

Porc-Musique—A. Lavigne.
Grande Loterie—Restaurant Dubé.
Contrat de la Malle—William G. Sheppard.
Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu de la Cité de Québec—J. Blanchet et autres.
Nouvelles Etouffes pour Robes—Glover, Fry & Cie
Prochain Déménagement—Fyfe, Wright & Leitch
Pas de déception—N. Garneau.
Grande Réduction—Oct. Lemieux & Cie.

QUEBEC,

JEUDI, 2 DÉCEMBRE 1880

LETRES DE PARIS.

Paris, 14 novembre.

Cette première semaine de session a donné grande joie aux ennemis de la République et causé bien du malaise parmi ses amis. Le ministère, renversé dès le premier jour a été remis sur pied; restera-t-il longtemps debout? M. Jules Ferry semble en douter, mais M. Emile de Girardin affecte d'avoir confiance. On a vu combien cette crise soudaine l'avait inquiété et quel cri d'alarme il avait jeté. Pour pousser la majorité à relever le cabinet, il exagère sans doute ses inquiétudes; il exagère aujourd'hui sa confiance pour l'engager à le maintenir. D'après lui, après ce vote de confiance, le ministère est devenu vraiment le ministère de la majorité; cette majorité, fortement liée par ce vote, ne se divisera plus; le cabinet est maître de la situation, et c'est lui qui, notwithstanding les affirmations contraires, présidera aux élections générales de 1881.

Un détail piquant et qui montre bien que la confiance n'est pas entière, c'est que M. Emile de Girardin lui-même s'est abstenu lors du vote de la proposition de confiance. En cela il était conséquent, car cette proposition approuvant tous les actes du cabinet, c'est-à-dire l'exécution des décrets qu'il a toujours désapprouvés, il ne pouvait y adhérer sans réserve. Si l'on n'est point d'accord sur le passé, le sera-t-on sur l'avenir? Deux députés des plus en vue, MM. Brisson et Floquet, ne l'ont pas cru et se sont également abstenus. Les uns faisant des réserves sur le passé, les autres pour l'avenir, il semble difficile que le cabinet puisse dans ces abstentions significatives l'autorité nécessaire pour présider aux élections générales.

Le Figaro est convaincu que, par leurs divisions, les républicains font le jeu des conservateurs et il supplie ceux-ci de ne s'en point mêler de peur de le gêner. Le spirituel journal donne à son avis si sensé une forme piquante. Les républicains, dit-il, ne peuvent se tirer d'affaire que par une bêtise conservatrice; laissons les cuire tranquillement dans leur jus, et n'approchons pas trop de la saucière. Il conjure les orateurs conservateurs de se taire. Si seulement ils toussent, dit-il, ils sont perdus. Voulez-vous parler, ajoute-t-il, qu'ils toussent! Ceci est à l'adresse des Baudry-d'Asson et consorts. Le Figaro les connaît trop pour ne pas être certain que les conservateurs se disputent encore une fois l'honneur de sauver la république que les radicaux travaillent à perdre.

L'attaque des positions ministérielles dirigée à la séance de jeudi par M. Clémenceau les a plutôt fortifiées qu'affaiblies. Le député de Montmartre n'était pas en verve: les traits servis par une logique insuffisante, ne portaient pas. C'est en vain que M. Geo. Périn, le brillant lieutenant de M. Clémenceau, est venu à la rescousse. M. Naquet, qui a divorcé avec l'intransigeance en attendant qu'il fasse divorcer les couples mal assortis, a eu facilement raison des deux assaillants. Il ne faudrait pas beaucoup d'échec oratoire de ce genre pour diminuer le prestige de M. Clémenceau, déjà, à cause de la nature de son esprit, peu en faveur dans la majorité.

La mesure d'expulsion prise contre M. Baudry d'Asson a rappelé la mesure du même genre exécutée sous la Restauration contre Manuel. Mais là s'arrête l'analogie. Manuel était un orateur

remarquable; les paroles qu'il avait prononcées ne contenaient rien d'injurieux, et c'est seulement par induction qu'on en tirait une offense au pouvoir et une apologie du régime qu'elles ne contenaient pas. Il est intéressant de relire ces paroles qui, à cette distance, loin des passions de l'époque, paraissent assez inoffensives. L'orateur après avoir dans la discussion des affaires d'Espagne, attaqué Ferdinand VII et rappelé le sort de Louis XVI, poursuivait ainsi: "Ai-je besoin d'ajouter que les dangers de la famille royale en France sont devenus surtout plus graves lorsque l'étranger eut envahi notre territoire, et que la France, la France révolutionnaire (Vote à droite: Il ne connaît que celle-là), sentant le besoin de se défendre par des forces nouvelles et par une nouvelle énergie..." La droite crut voir dans ces derniers mots l'apologie du régime et réclama l'exclusion de Manuel qui, lui aussi, opposa de la résistance à l'exécution de la mesure, mais une résistance pleine de dignité. Il était entouré, soutenu, encouragé par tous les membres de la gauche en tête desquels se trouvait Lafayette. Ils firent cause commune avec leur collègue au point de ne plus reparaitre aux séances jusqu'à la fin de la session. Rien de semblable cette fois, et M. Baudry d'Asson est blâmé par ses propres amis et abandonné, comme on l'a vu, même par le Figaro. Il n'en est pas moins vrai que c'est une faute de la part du Président de la Chambre d'avoir donné occasion à un pareil rapprochement et d'avoir fait dire que la Chambre républicaine de 1880 était intolérante comme la chambre monarchique de 1823. Coïncidence curieuse! Manuel était député de la Vendée tout comme Baudry d'Asson.

La séance de jeudi a été agrémentée d'une passe d'armes courtoise entre M. Gambetta et le duc de Larocheoucauld, dans laquelle le Président de la Chambre a montré qu'il lui était facile de lutter avec un grand seigneur sans le faire empoigner au collet. C'est en traitant M. de Larocheoucauld de duc qu'il l'a roulé comme un simple mortel. Le haut personnage essayait en vain de se fâcher; d'un trait de sa railleuse politesse M. Gambetta abattait cette noble colère. Lorsqu'on sait si bien, et mieux qu'eux, parler aux gens de cour leur propre langage, il est inutile de pousser les procédés de l'ancien régime jusqu'à les faire mettre à la Bastille.

Le débat sur la magistrature samedi a mis en présence deux orateurs d'une grande élégance de parole, MM. Ribot et Waldeck-Rousseau. M. Ribot est un des rares survivants du centre-gauche. Il défendait en cette circonstance les idées conservatrices sur l'immovibilité de la magistrature. La droite naturellement l'applaudissait; mais ces applaudissements lui semblaient compromettants, et il se hâta de s'y dérober par quelque tirade républicain. La droite a fini par comprendre qu'elle le gênait, elle n'a plus applaudi. La gauche a continué naturellement à murmurer, d'autant plus que l'orateur n'ayant pas à se dégager de l'approbation monarchique, ne se livrait plus à son élan républicain, de sorte que M. Ribot a terminé son discours au milieu d'un refroidissement général.

L'événement du jour au théâtre, ce n'est point une pièce nouvelle, c'est le mariage d'une actrice du Théâtre-Français, Mlle Jeanne Samary, avec un homme du monde, M. de Lagarde. La famille du jeune homme, ennemie de la scène et ne croyant pas qu'un décor de théâtre puisse encadrer convenablement l'existence, a fait opposition au mariage; mais la jeune artiste ayant fort honnêtement renommée, le public sentimental a pris parti pour elle. Cela n'a point changé l'avis des austères parents qui n'ont point paru à la Trinité, le jour du mariage. En revanche, tout le monde des théâtres avait envahi l'église. Il y avait des artistes jusque sur les marches de la chaire. Le mariage fait, la discussion n'en continue pas moins sur la question de savoir si un galant homme fait une chose sage en épousant une actrice, fût-elle la plus vertueuse per-

sonne du monde! Si c'est déjà une chose hardie que prendre l'amour à long terme et le bonheur à bail, lorsque la vie privée couvre de son ombre les tourtereaux, n'est-ce pas trop tenter la destinée que d'enchaîner à ses côtés la muse de l'infidélité? Le Gaulois, fort impertinent, aurait voulu connaître sur ce point l'avis intime de Madame Madeleine Brohan, tante de Mlle Samary, sa patronne au théâtre, laquelle mariée à un homme du monde devenu depuis un brillant romancier, M. Mario Uchard, s'est séparée de lui après trois ans d'une félicité si accidentée que le mari en a tiré un drame fort émouvant joué au Théâtre-Français même sous le titre de la Flaminia.

H. F.

INFORMATION.

—Voici une opinion sur l'hon. M. Chapleau exprimée par un homme distingué, M. de Molinari, dernièrement à Saint-Eustache.

"Vous avez acclamé M. Chapleau, dit-il; il y a peu d'hommes qui méritent plus que lui vos acclamations. J'ai entendu la parole éloquentes des Guizot, des Thiers et des Gambetta, eh! bien, je dois le déclarer, messieurs, celui que vous avez aujourd'hui pour premier ministre de votre province, est digne des éloges que l'on fait de ces orateurs illustres..."

CAUSE DE L'ÉLECTION CONTESTÉE DE BERTHIER.

Montréal, 30 novembre 1880.

Présents.—Les honorables juges Johnson, Olivier et Bourgeois.

Pierre Massé et al, requérants, et Joseph Robillard, intimé.

Son honneur le juge Johnson a rendu le jugement de la Cour comme suit:

Il s'agit d'une pétition d'élection du comté de Berthier. Les pétitionnaires ont allégué en cour de première instance presque tout ce qui pourrait faire invalider l'élection aux termes de la loi; mais il est maintenant parfaitement compris, et il a été dit et resté expressément déclaré de part et d'autre dans l'argumentation à la fois longue et soignée des avocats en cette cause, que les prétentions des pétitionnaires se réduisent à une seule classe d'offenses contre l'acte concernant les élections, savoir: la classe d'offenses et de pratiques corruptrices mentionnées à la section 208 du statut et désignée sous le nom générique de "Influence indue." Les pétitionnaires ont allégué que cette influence indue avait été mise en œuvre non-seulement par les agents de l'intimé, mais aussi à la connaissance personnelle de ce dernier et de son consentement; ils demandent que son élection soit invalidée et que l'intimé soit déqualifié en vertu des sections 267 et 268 du dit acte électoral. L'élection en question a eu lieu le 1er mai 1878 et l'intimé a été déclaré d'indult élu. La pétition a été présentée le 8 juin 1878 et l'intimé a produit le 14 du même mois une réponse générale en fait et en droit, qui a été plaidée. Le bill des particularités fut produit le 5 janvier 1880. Le plus grand nombre de ces particularités se rattachaient à des accusations générales sur lesquelles on n'insista plus; quant à celles énumérées de 6 à 18 inclusivement, elles se rapportent aux accusations qui sont maintenant devant le tribunal et à la considération desquelles, comme je l'ai déjà dit, nous nous bornerons simplement. Ces particularités se rapportent à six prêtres catholiques romains du comté, dont cinq sont nommés. Bien qu'en résumant la cause je me serve de la langue anglaise parce qu'elle m'est plus familière, je crois devoir néanmoins, vu l'importance de la question, je crois devoir résumer en leur propre langue, les prétentions exactes des pétitionnaires telles qu'elles figurent au dossier, pour éviter qu'en les traduisant, leur sens exact soit en quoi que ce soit faussé. Les voici:

"INFLUENCE INDUE"

6me particularité: MM. les abbés Clément Loranger, curé de la paroisse de Lanoraie, Jean-Baptiste Champeau, curé de la paroisse de Berthier, Urgèle Archambault, curé de la paroisse de Saint-Barthélemy, Joseph Saint-Aubin, curé de la paroisse de Saint-Norbert, André Brien, curé de Saint-Cuthbert, ont immédiatement avant la dite élection, et pendant icelle organisé un système général d'intimidation dans le but d'influencer indûment le vote de tous

les électeurs du district électoral de Berthier, et particulièrement le vote de tous les électeurs des dites paroisses situées dans le dit district électoral de Berthier en faveur du défendeur et contre Louis Sylvestre, élu, l'autre candidat opposé au défendeur, et cela en dénigrant en leur qualité de pasteurs des dites paroisses et de prêtres de la religion catholique romaine, publiquement et privément, soit en chaire, à leurs prônes de paroisse, les dimanches et fêtes, pendant les offices divins, soit au confessionnal en confessant leurs ouailles: soit en d'autres lieux où ils prétendaient, en leur dite qualité de pasteurs, de guider, par leurs conseils et avis spirituels, la conscience de leurs paroissiens, aux électeurs ou aux épouses ou filles des électeurs des dites paroisses et du dit district électoral de Berthier, qui sont tous ou presque tous des personnes appartenant à la religion catholique romaine, le parti libéral auquel appartenait le candidat Sylvestre, comme un parti d'impies, de révolutionnaires et d'athées, professant des principes condamnés par les dogmes, les préceptes et la discipline de l'Église catholique romaine; comme un parti condamné et anathématisé par la religion et l'Église catholique romaine; en menaçant en même temps et aux mêmes lieux et occasions leurs paroissiens de peines spirituelles et temporelles, des malédictions de Dieu, des anathèmes de l'Église catholique romaine, et de l'enfer s'ils votaient pour ou appartenaient au dit parti libéral, et s'ils votaient pour le candidat Sylvestre; et s'ils ne votaient pas pour le défendeur ou pour le parti conservateur auquel il appartenait, en les menaçant de leur refuser l'administration des sacrements de l'Église catholique romaine et de fait en leur refusant l'administration de tels sacrements si leurs paroissiens n'écoutaient pas leurs conseils et méprisaient leurs avis qu'ils prétendaient donner comme susdit en leur dite qualité de pasteurs; enfin en intimidant la conscience des dits électeurs et les obligeant sous peine de ne pas participer aux avantages de la religion à laquelle ils appartenaient, et d'être exclus de l'Église catholique romaine; de voter pour le défendeur et de ne pas voter pour le candidat Sylvestre, et ce, à la connaissance, avec les consentements, autorisations, approbation et participation au défendeur.

7me particularité: "A Lanoraie, dans le dit district électoral de Berthier, pendant la dite élection, immédiatement avant, en vue d'icelle et avant la votation, M. l'abbé Clément Loranger, prêtre, curé de la dite paroisse de Lanoraie, et l'un des principaux agents du défendeur, a dit et déclaré en chaire, à ses prônes des dimanches et fêtes, au service divin du matin, dans l'église de la dite paroisse de Lanoraie, en présence d'une grande partie de ses paroissiens assistant au dit service divin, en substance, d'abord:—" que les électeurs de Lanoraie ne devaient pas se prononcer trop vite pour voter à la dite élection; qu'il reviendrait sur le sujet; qu'ils devaient attendre pour cela qu'il leur en parlât de nouveau," et ensuite:—" que le parti libéral," (c'est-à-dire le parti auquel appartenait le candidat opposant le défendeur) était le mauvais parti, et qu'ils devaient suivre le clergé qui combattait ce parti; que les prêtres qui soutenaient ce parti étaient si rares qu'on pouvait les compter sur les doigts, et qu'il en resterait encore; que les prêtres avaient droit de parler de politique et des élections en chaire; et que le clergé garderait toujours son influence, en dépit de tout ce que pourraient faire les libéraux pour leur fermer la bouche," donnant clairement à comprendre, tel que, de fait, ça été compris, que le parti libéral était défendu et condamné par le clergé et l'Église catholique romaine, et qu'en y appartenant, un électeur catholique péchait et ne pouvait faire son salut, et ce, dans le but d'intimider tous les électeurs catholiques romains de la dite paroisse de Lanoraie à qui il parlait et s'adressait là et alors, entr'autres: Timothé Dufour Latour, Antoine Caisse, Joseph Marion, Louis Marion, Pierre Champagne, Edouard Champagne, Cyrille Ducharme, Daniel Bonin, Joseph Laroche, Louis B. Chamagne, Maxime Rondeau, Honorius Pâquet, Pierre Bergeron, Israël Robillard, Louis Lachapelle, Narcisse Nadeau, Maxime Larancune, Pierre Fafard, tous électeurs habiles à voter à la dite élection, et dans le but d'influencer indûment leur vote à la dite élection.

8me particularité: "A Lanoraie susdit, pendant la dite élection, immédiatement avant et en vue d'icelle et avant la votation, le dit M. l'abbé Clément Loranger a dit et déclaré à Adèle Bonin, épouse de Antoine Caisse, Cordélie

Hervieux, épouse de Joseph Bonin, Rose Laroche, épouse de Joseph Nadeau, Hermine Caisse, épouse de Alexis Labrecque, Emilie Hervieux, épouse de Alfred Lavallée, Ismène Rondeau, veuve de feu Alexis Desrosiers, Zoé Hervieux, maîtresse d'école, Théotiste Roy, épouse de Alexis Desrosiers, Félicite Harpin, épouse de Narcisse Nadeau, Emélie Matte, épouse de Alexis Page, Agnès Plante, épouse de Jean-Baptiste Page, Thérèse Tarte, épouse de Gonzague Joly, et Rose Caisse, épouse de Norbert Harpin, tous catholiques romains, ses paroissiens et électeurs habiles à voter à la dite élection, en substance ce qui suit: savoir: "Que c'était un devoir de conscience, pour chacune d'elles, les susdites femmes de travailler et d'employer tous les moyens à leur disposition pour faire abandonner le dit parti libéral par leurs dits maris, par leurs parents et amis et tous ceux sur qui elles pouvaient exercer quelque influence, parce que c'était le mauvais parti, et que cela était propre à attirer toutes sortes de malédictions et de malheurs sur elles et leurs familles; et que c'était à cela qu'elles devaient attribuer les malheurs qui auraient pu arriver déjà dans leurs familles; et que c'était dû aux scandales et aux mauvais exemples causés par leurs maris à leurs enfants en s'étant à appartenir au parti libéral, malgré le clergé et le curé;" et ce, dans le but d'intimider les dits électeurs susnommés, et d'influencer indûment leur vote à la dite élection; et là et alors les susdites femmes ont rapporté et répété les dites paroles à chacun leur dit mari, parents et amis selon les recommandations et sollicitations du dit M. l'abbé Clément Loranger, dans le même but susdit.

(A continuer.)

AFFAIRES MUNICIPALES.

Le comité du feu s'est réuni hier soir. Quoique ses délibérations feroient bien le sujet d'une comédie en trois actes, nous n'en ferons rien, et pour cause: trop de gens y joueraient probablement contre leur gré un rôle ridicule.

La réunion était nombreuse, comme on peut le voir par la liste suivante des pères de la cité qui y ont assisté: Son Honneur le maire et MM. Vallerand, Hearn, Rhéaume, Bowen, Samson, McLaughlin, Rinfret, McWilliam, Chouinard, Johnston, Guay et Bourget.

M. Guay s'est plaint, avant l'ouverture de la séance, qu'un journal de cette ville (nous parlons que c'est l'Événement) s'est permis de faire à son égard, dans le compte-rendu d'une réunion du comité des finances, une remarque qui ne lui a pas plu (et chacun de rire, naturellement). Il a demandé en conséquence le huis-clos pour la présente séance.

M. Rhéaume lui a fait remarquer qu'il avait très souvent servi de cible à la presse, mais que la chose étant dans l'ordre, il ne s'en était jamais formalisé. Le secrétaire a donné lecture de la résolution passée par le conseil et aux termes de laquelle les rapporteurs sont admis aux réunions de comités, après lecture du dernier procès-verbal.

M. Guay a prétendu qu'en dépit de cette résolution, les comités avaient le droit, en adoptant une résolution à cet effet, de siéger à huis-clos.

Tout en admettant la chose, la plupart des conseillers présents ont protesté contre l'application de ces droits, et les rapporteurs en ont été quittes pour s'absenter de la salle durant la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, après quoi ils ont repris leurs sièges.

M. Guay a alors dit qu'il retirait, pour cette fois, ses objections, mais que s'il y avait récidive, il se prévaudrait de ses droits et qu'il insisterait pour le huis-clos.

Nous ne pensions réellement pas qu'une innocente plaisanterie lui donnerait autant sur les nerfs. Pour la première fois, croyons-nous, que la presse s'occupe de lui, M. Guay aurait dû le prendre en meilleure part. Décidément il n'est pas fait pour la vie publique! Baissons le rideau sur cet incident, et levons-le de nouveau pour une question plus sérieuse.

Ainsi que nous l'avons annoncé la semaine dernière, l'objet de la réunion était la comparaison devant le comité, des pompiers contre lesquels des plaintes ont été formulées par le chef Dorval.

Comme les choses ont pris une tournure tout à fait imprévue et que le dénouement a été tout autre que ce à quoi l'on s'attendait généralement, nous nous abstenons encore de donner les noms des pompiers en question. Nous ne

TELEGRAPHIE GENERALE

Paris, 1er décembre.—Les autorités allemandes viennent de s'emparer, à Thionville, de M. Hippolyte Tissot, riche négociant alsacien, qui a opté pour la France, et qui habite Nancy pendant une partie de l'année et Thionville pendant l'automne. M. Hippolyte Tissot, qui est très connu en Alsace et dont la famille est également connue à Paris, est accusé du "crime de haute trahison," étant soupçonné d'avoir livré au gouvernement français les plans des fortifications de Thionville. C'est sur la dénonciation d'une femme—et d'une femme fort méprisée—que le procureur impérial, assisté d'agents, a mis en état d'arrestation M. Hippolyte Tissot. Après un interrogatoire sommaire, l'accusé a été dirigé sur Strasbourg, où il attend des juges. Si M. Hippolyte Tissot est déclaré coupable, il sera condamné à trois ans de forteresse. L'indignation était si grande à Thionville, au moment de l'arrestation de M. Hippolyte Tissot, que la dénonciatrice a été huée par la population allemande et que le prisonnier, universellement aimé, a été escorté à la gare par cette même population allemande.

Madame Montfond, écrivain bien connu, a été condamnée à six mois d'emprisonnement et 500 francs d'amende, pour publication d'écrits offensants pour la morale publique.

Les chambres seront prorogées le 20 du courant pour se réunir de nouveau le 17 de janvier.

Le gérant de l'Union a été condamné à 500 francs d'amende pour insulte au tribunal des conflits.

On dit que le nonce du Pape a adressé à M. Barthélemy St. Hilaire, ministre des affaires étrangères, une note contenant une nouvelle protestation contre les décrets, qui rendrait impossible le maintien de M. Duprez au poste d'ambassadeur de France près le Vatican.

Londres, 1er.—Un correspondant dit que l'influence de la ligue agraire s'est tellement accrue depuis trois mois, que les rênes du gouvernement de l'Irlande sont en réalité entre les mains de Parnell et de ses amis.

La conduite de la ligue agraire est tous les jours sanctionnée par des centaines de prêtres.

On admet généralement que la coercition aurait pu être efficace il y a quelques mois, mais qu'il est trop tard maintenant pour recourir à cette extrémité qui ne pourrait que servir la cause irlandaise.

M. Boycott a quitté Dublin pour l'Angleterre plus tôt qu'il ne l'aurait désiré. Ce départ précipité a été motivé par la réception de plusieurs lettres menaçantes.

Plusieurs journaux de Paris disent que les membres de la ligue ont invité la communarde Louise Michel à assister aux réunions qui ont lieu à Galway.

FAITS DIVERS.

L'ACCIDENT DE STE. THERÈSE.—Après avoir entendu quatorze témoins dans cette affaire le jury a déclaré l'enquête close.

M. David-on adresse la parole. Il dit au nom de la famille Pangborn, que la preuve établit clairement la négligence et l'imprudence de l'ingénieur Pangborn, du train de St. Jérôme.

M. de Bellefeuille, représentant la compagnie des Laurentides, rappelle que le train de St. Lin est parti à son heure ordinaire tandis que d'un autre côté, la preuve s'accorde à établir que le train de St. Jérôme allait ce soir-là à une vitesse inusitée que tous les témoins s'accordent à déclarer comme très grande.

M. A. Lacoste, représentant le gouvernement, résume la preuve; il dit que la vitesse du train de St. Jérôme n'a pu être précisée. Il y a certainement eu négligence de la part de l'ingénieur. Il doit conduire sa locomotive de manière à pouvoir la contrôler au besoin. C'est au jury à censurer l'ingénieur Pangborn pour sa négligence ou à le faire arrêter pour homicide (manslaughter).

Le jury fut ensuite en fermé à huis-clos pour préparer son verdict.

Après avoir délibéré à huis-clos pendant deux heures et demie, les jurés ne pouvant s'accorder dans leur verdict, ont été renvoyés. Ils se sont divisés 8 contre 7. Les uns voulaient que Pangborn, l'ingénieur du convoi de St. Jérôme fût déclaré coupable de négligence grossière et accusé d'homicide (manslaughter).

Les autres voulaient que Pangborn et Lonergan, l'agent de la gare de Ste. Thérèse fussent déclarés coupables de

négligence et que la compagnie du chemin de fer du Nord fût censurée pour n'avoir pas surveillé la stricte observation de ses règlements.

Les dépositions des témoins sont contenues dans 129 pages. Elles ont été traduites en anglais ou en français, selon le cas, par le secrétaire du jury M. Alfred Lionais.

NOUVELLES DIVERSES.—On lit dans le Canadien, de St. Paul :

"L'arrivée soudaine de l'hiver a créé, dans certaines localités, une demande si considérable de bois de chauffage qu'il y a lieu de craindre que les familles les plus pauvres ne soient exposées, faute d'argent, à souffrir des rigueurs du froid. On a été obligé, en quelques endroits, de recourir aux clôtures, et même aux remises, pour protéger les femmes et les enfants contre une mort certaine.

"Le prix du charbon est, à cause de la rareté de l'article sur le marché, monté de huit à dix piastres et demie la tonne.

"Dimanche soir, durant la nuit, le thermomètre marquait 14 degrés en bas de zéro.

"Les loups, poussés par la faim, commencent, dit-on, beaucoup de dégâts dans le comté de Washington. On les voit, chaque soir, rôdant autour des bergeries dans le canton de McClean, et plusieurs ont été forcés, en conséquence, de tuer leurs moutons pour les faire échapper à une destruction certaine."

"Plus de 2,000 Sioux, poussés par la faim, sont dans le voisinage des forts de la frontière, et se montrent disposés à déposer les armes, à condition qu'on leur fournisse des vivres et des vêtements. Le général Miles croit que c'est le moyen le plus pratique de faire cesser les hostilités.

" quoique 16,900 personnes, hommes et femmes, aient déjà été envoyées en Sibérie pour cause politique, depuis le commencement de l'année, la justice du gouvernement russe ne semble pas encore satisfaite et les arrestations continuent journellement parmi toutes les classes de la société.

"On lit dans la Gazette Nationale de Berlin, du 4 novembre : "Pendant l'année 1879, les mines et houillères de la Prusse ont occupé 235,000 hommes, sur lesquels 575 ont péri."

ANTIPATHIE DE RACES.—On télégraphie de Valparaiso, Indiana, qu'un combat acharné a eu lieu dimanche près de Tottston entre deux bandes d'ouvriers de chemin de fer, les uns Irlandais et les autres Allemands, sans autre raison que la haine entre les deux races. Il y a eu de part et d'autre beaucoup d'hommes sérieusement blessés, mais aucun n'a été tué raide.

DOUBLE MEURTRE.—La propriété de Marble Hall, près de Rogersville, Tennessee, a été vendue dernièrement et évacuée par ses anciens occupants, sauf un, Charles Brown, qui y avait été laissé pour compléter le déménagement, avec l'aide d'un jeune homme, nommé Heck. Pendant la nuit de mardi dernier, qui était la dernière que Charles Brown dut passer dans Marble Hall, il a été assassiné au lit par des inconnus, et le jeune Heck, qui partageait sa chambre, a eu le même sort. Quand le double meurtre a été découvert, une somme de \$500, dont Brown était porteur, avait disparu. C'est évidemment pour commettre ce vol qu'on l'a assassiné. Heck était un adolescent d'une extrême pauvreté, et son meurtre ne peut s'expliquer que par le désir de supprimer en lui le seul témoin de celui de Brown.

HOMICIDE.—Avant-hier matin, Anthony Duffy, du n° 527, Monmouth street, à Jersey City, a surpris un homme, nommé Peter Murray, qui venait de s'introduire dans sa résidence par effraction, et l'a livré à l'officier de police Mark Lawrence. Le prisonnier n'a d'abord opposé aucune résistance, mais en arrivant dans la Neuvième rue il a déclaré qu'il n'irait pas plus loin, et enlevant soudain le casse-tête du policeman il lui en a appliqué un coup qui l'a terrassé. Lawrence s'est relevé, et après une courte lutte avec Murray il a été renversé une seconde fois. Il a menacé alors le prisonnier de servir de son revolver si son casse-tête ne lui était pas rendu, et Murray ayant répondu qu'il se ferait tuer plutôt que de le rendre, l'effet a suivi la menace. Atteint par une balle dans l'abdomen, Murray a essayé de s'enfuir, mais il est tombé après avoir fait quelques pas, et il a été porté à l'hôpital St. Francis, où sa blessure a été reconnue mortelle. Il a dit qu'il était entré par effraction dans la maison Duffy avec l'intention, non de voler, mais de voir une fille.

VENTES PAR LE SHERIF.

—La Corporation de Québec contre Jean E. Plante.—Un emplacement situé r. et St. Jacques, de 22 pieds 4 pouces sur 63 pieds. Pour être vendu au bureau du shérif à Québec, le 3 décembre, à 10 heures a. m.

—La Corporation de Québec contre Patient Côté.—1. Le reste du bail emphytéotique pour jusqu'au 1er mai 1880 d'un emplacement situé rue Prévoist, de 20 pieds 6 pouces sur 64 pieds 9 pou. 2. Un emplacement situé rue St. Michel, de 35 pieds sur 92 pieds 9 pouces. 3. Un emplacement situé rue St. Michel, de 25 pieds 9 pouces sur 93 pieds 6 pouces. 4. Un emplacement situé rue Scott, de 74 pieds 4 pouces sur 75 pieds 10 pouces. 5. Un emplacement situé rue Scott, de 36 pieds 8 pouces sur 77 pieds 8 pouces. 6. Un emplacement situé rue Scott, de 39 sur 70 pieds 5 pouces. Pour être vendus au bureau du shérif à Québec, le 3 décembre, à 10 heures a. m.

—Arthur Robitaille contre Pierre Dorval.—Un emplacement avec maison en bois situé rue La Tourelle, de 1,533 pieds en superficie. Pour être vendu au bureau du shérif à Québec, le 3 décembre, à 10 heures a. m.

Avoine et Foin achetés.

N. C. CORMIER, de la Station de Somerset, Québec, achète de l'avoine belle et nette, et du foin pur mil, de première qualité, par charge de char. Un échantillon de l'avoine, et le plus bas prix pour livraison à bord des chars, à une station du Grand Tronc ou de l'Intercolonial, ainsi que le plus bas prix par tonne pour le foin Pressé, livré à bord des chars à une station du Chemin de fer du Nord, du Grand Tronc ou de l'Intercolonial, et la quantité garantie que pourra contenir les chars, devra accompagner chaque offre de vente. 25 novembre 1880—Imp.

ARSÈNE BOISJOLY

Horloger et Bijoutier 199, rue et faubourg St. Jean QUEBEC Répare les Montres, Horloges, Bijoux et tous les instruments d'Architecture. Prix modérés. Québec, 25 novembre 1880—3m

Nouvelles Etoffes pour Robes.

Nouveaux Velours Noirs, Nouveaux Velours de Couleurs, Nouveaux Draps à Manteaux, Nouvelles Imitations de Pelletterie, Nouvelles Etoffes pour Blouses.

Un joli assortiment de ces effets vient d'être reçu chez

GLOVER, FRY & CIE

Confection de Robes et Manteaux

Les deux départements sus-mentionnés sont très-bien organisés, sous la surveillance de personnes très-expérimentées et aidées de couturières compétentes.

GLOVER, FRY & CIE

Nouveaux C. apeaux de Castor, Nouveaux Rubans, Nouvelles Four et Dentelles, Nouvelles Fleurs pour Garnitures de Tête, Nouvelles Parures de Tête, Nouveaux Bonnets en Dentelle.

Toutes commandes exécutées avec soin, ponctualité et à des prix satisfaisants.

GLOVER, FRY & CIE

Québec, 26 novembre 1880.

Chemin de Fer Intercolonial

1880—SAISON D'HIVER—1880

Le et après LUNDI, le 29 NOVEMBRE, les Trains marcheront tous les jours, les Dimanches exceptés, comme suit :—

Table with columns: Laisseront la Pointe-Lévis, Temps du Chemin, Temps de Québec, Express pour Halifax et St. Jean, Accommodation et Malle, Fret, Arriveront à la Pointe-Lévis, Express d'Halifax et de St. Jean, Accommodation et Malle, Fret.

Les trains qui vont à Halifax et à St. Jean se rendront à leur destination le Dimanche; ceux qui partiront de St. Jean et d'Halifax arrêteront à Campbelltown.

Le char Pullman attaché au convoi qui laisse la Pointe-Lévis les Mardis, Jeudi et Samedi, se rendra directement à Halifax, et celui qui suit le convoi les Lundis, Mercredi et Vendredi, ira droit à St. Jean.

D. POTTINGER, Surintendant en Chef, Bureau du Chemin de Fer, Monoton, N.-B., 24 novembre 1880. 26 novembre 1880.

A VENDRE.

200 verges de Prolaris Anglais de la première qualité, valant \$140 pour 75 cents, en parfait ordre, venant du SS. Cabbille, naufragé à l'île d'Anticosti.

JOS. VANDRY, Marchand à Commission, Rue Sous le Fort, No. 32, Basse-Ville Québec, 23 novembre 1880.

Louis F. Burroughs, M.D.L.L.B.

AVOCAT No. 4, St. Laurence Chambers RUE ST. PIERRE. Québec, 16 novembre 1880—1m

ALLUMEURS PAS DE DÉCEPTION

PATENTÉS DU DR. BRADLEY. (Brevetés le 23 Février 1877)

La meilleure préparation et la plus économique offerte au public jusqu'à ce jour

Pour Allumer le Feu

La seule préparation en usage depuis 1877 dans les différents Bureaux du GOUVERNEMENT, PROVINCIAL, à L'HOTEL-DE-VILLE de Québec, dans les PHARES DU GOLFE, ainsi que chez beaucoup de familles.

L'Allumeur vaat mieux et il est cinq fois moins dispendieux que le bois mou ordinairement employé.

Il occupe peu d'espace, ne fait ni poussière, ni saleté et épargne beaucoup de trouble et de temps.

Il y a un cadre de maisons en ville où les domestiques, tout en se servant de bois mou, emploie t, soit par permission ou en cachette, l'huile de charbon pour allumer les poêles.

On évitait ce grand danger et cette dépense en se servant des allumeurs, qui n'exigent d'ailleurs aucune autre substance inflammable, pas même le papier.

Les chiffons de papier ainsi écon. misés chaque mois rapporteront à peu près ce que coûtent les Allumeurs.

Un seul Allumeur suffit pour enflammer le bois franc, et deux pour le charbon.

Mis en vente chez tous les principaux épiciers. Québec, 25 novembre 1880—1m

A. TOUSSAINT.

107 quarts d'Huîtres Entregelées à \$1.50

Québec, 23 novembre 1880.

Huîtres ! Huîtres !

AUX AMATEURS.

400 quarts venant d'être reçus et que nous vendons :

Table with columns: St. Simon, Bedouine, Cocoyne, Baie de vin, Malpeque, Chez A. TOUSSAINT, TOUSSAINT & FRÈRE.

Québec, 17 novembre 1880.

SATISFAISANT !

Il fait plaisir d'entendre dire par les détaillants que la majorité de leurs pratiques insistent pour acheter

Le Prince Imperial

de préférence à tout autre Tabac mis en paquets d'après la nouvelle loi.

Il est reconnu à l'heure qu'il est par le commerce comme le

Tabac par Excellence !

et to s les Tabacomanistes et Epiciers importants de la Cité en ont constamment en mains.

ACHETEZ-LE !

ESSAYEZ-LE !

C'est le

MEILLEUR

Et le

Meilleur Marché.

Lemésurier & Fils

MANUFACTURIERS, QUEBEC. 23 novembre 1880.

ELZEAR CHAREST

Architecte et Dessinateur No. 62, rue St. Augustin.

Architecture et dessins de tous genres, inclu la surveillance des travaux, estimés, toisés des ouvrages, etc., etc. Québec, 15 novembre 1880.

A VENDRE.

Deux Glacières pouvant contenir environ 2,000 tonnes, et situées dans le quartier St. Louis. Elles possèdent toutes les commodités pour le magasinage et l'expédition de la glace. L'une d'elles possède une grande cour et une écurie de quatre places.

Conditions faciles. Si elles n'ont pas été vendues d'ici au 24 Décembre prochain, elles seront offertes à l'enchère ce jour-là et sur les lieux mêmes, à onze heures du matin. S'adresser à

JNO. MUSSON & CIE. Québec, 15 novembre 1880.

TERRE A VENDRE.

Une magnifique terre de 1/2 arpent de front, sur 60 de profondeur située dans la paroisse de Berthier, comté de Montmagny, à 10 minutes de marche de l'Eglise, avec maison, grange, engrais et autres dépendances. Le tout dans le meilleur ordre et à des conditions libérales. Pour plus amples détails s'adresser sur les lieux au propriétaire

M. NAZAIRE HOFFMAN, Ou à Québec à CHS. E. DION, Marchand, Côte Lamontagne. 28 octobre 1880.

SAUVEZ VINGT PAR CENT

EN ACHETANT TOUTES VOS

MARCHANDISES

SECHES

Au Bon Marche !

AU

COIN DES RUES ST. JEAN ET COLLINS

HAUTE-VILLE.

N. GARNEAU.

Québec, 4 novembre 1880.

A VENDRE

A LA

Librairie A. T. Garant

No. 17 et 19, RUE ST. JEAN, (Porte voisine de la Banque d'Épargne.)

Encyclopédie du XIXe siècle en 63 volumes, in-8, broché.

Canaille Or et Argent m. fin. France " " " " Galon " " " " Corde " " " " Papiers de Soie de toutes couleurs Papiers de Soie Carmin.

Albums Photographiques, Cartes en Velours, Images de fantaisie, pour le Jour de l'An, nouvellement revus. Cartes de Noël et du Jour de l'An. Images religieuses de Létaille. Québec, 24 novembre 1880.

Immense Sacrifice !

Vente Sans Réserve

D'UN FONDS DE

MARCHANDISES SECHES

ENDOMMAGÉES PAR

L'Eau et la Fumée

CHEZ

Mme. J. O. LABBE

No. 30, rue St. Georges, Faubourg St. Jean.

Pour faciliter une vente rapide de ces marchandises, une REDUCTION CONSIDÉRABLE ET SANS PRÉCEDENT a été faite sur toutes les marchandises.

Les acheteurs sont invités de venir au plus tôt faire une visite au No. 30, rue St. George, où a eu lieu le récent incendie et pour profiter des avantages qui y seront offerts. Québec, 12 novembre 1880.

EN CONSEQUENCE

DE LEUR

Prochain Deménagement

DANS DES

Edifices plus considérables

et désirant diminuer leur stock avant cela.

FYFE, WRIGHT & LEITCH

donneront de GRANDS AVANTAGES aux personnes qui désirent acheter.

10 pour cent d'Escompte sur tous les Lainages, pour Argent Comptant !

FYFE, WRIGHT & LEITCH,

RUE LA FABRIQUE.

Aux Messieurs !

Les messieurs désirant se procurer des Habits pour l'Hiver, Ulsters, Habituellement de Tweeds, etc., etc., Coats et Pajamas, Scarfs et Cravates, Vêtements de Dessous, Bus, etc., etc., feront bien de s'adresser au Magasin COIN DES RUES STE. FAMILLE et FABRIQUE, où un assortiment choisi des articles ci-dessus est vendu à des PRIX PLUS BAS QUE PARTOUT AILLEURS. Québec 11 novembre 1880.



Ces Pilules guérissent la leucorrhée (pertes blanches), menstruation douloureuse, ulcération de la matrice, maladies des ovaires, et généralement toutes les maladies du sexe. Elles sont préparées avec le plus grand soin sous la surveillance personnelle d'un médecin qui a fait de ces maladies une étude spéciale de plusieurs années.

Les Pilules Mystiques de Mme. Wilson sont vendues par tous les pharmaciens, à \$1 le paquet ou six paquets pour \$5, ou seront expédiées par la poste sur réception de l'argent, en adressant CIE. DE MÉDECINE DE GRAY, Toronto, Ont., Canada. En vente chez R. McLeod et Jno. E. Burke, rue la Fabrique; J. J. Veldou, 122, rue St. Joseph, St. Roch; P. Mathé et J. Vernier, rue St. Jean, et tous les pharmaciens de Québec, 31 mai 1880.